

**SARL AIS TRANSPORT
6 RUE DES HERBAGES DE SEZE
94450 LIMEIL BREVANNES
SARL au capital de 3 600.00 €**

**PROCES VERBAL DE L'ASSEMBLEE GENERAL ORDINAIRE
En date du 30 JUIN 2025 à 9 H 00**

Ordre du jour : Approbation des comptes 2024

Sont présents :

- * Monsieur MUHAMMAD RIZWAN, propriétaire de 50 parts
- * Monsieur KHAN MOHAMMAD, propriétaire de 50 parts

La totalité des parts est représentées et l'assemblée peut valablement délibérer.

Résolution première :

Les associés sont réunis en assemblée générale ordinaire pour procéder à l'approbation des comptes de l'exercice 2024.

Le résultat 2024 a donc été déficitaire.

Cette résolution a été votée à l'unanimité.

Résolution deuxième :

Les associés donnent quitus entier et définitif à la gérance pour sa gestion au titre de l'exercice écoulé.

Cette résolution a été votée à l'unanimité.

Résolution troisième :

Les associés approuvent les comptes tels qu'ils sont présentés.

Cette résolution a été votée à l'unanimité.

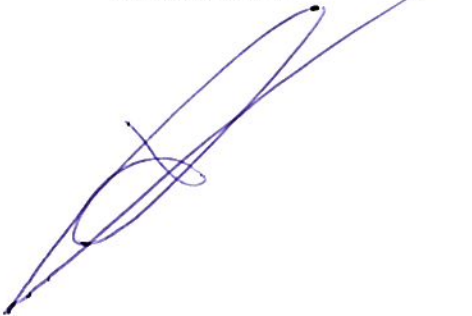
Résolution quatrième :

L'assemblée des actionnaires approuve les différentes conventions conclues au cours de l'exercice.

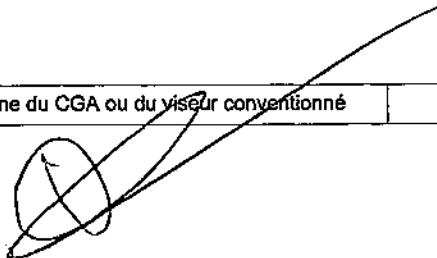
Cette résolution est adoptée à l'unanimité, les associées concernées ne prenant pas part aux votes.

En foi de quoi, est dressé le présent procès verbal.

Fait à LIMEIL BREVANNES,
Le 30 Juin 2025.



Imprimé 2065 du 14/04/2025

2065 - IMPÔT SUR LES SOCIÉTÉS			
Dépôt papier - Déclarations et annexes néantes			
Déclaration néante			
Si PME innovantes			
Si option pour le régime optionnel de taxation au tonnage, art. 209-0 B (entreprises de transport maritime)			
A ADRESSES DE L'ENTREPRISE			
adresse du siège social			
Préciser éventuellement : l'ancienne adresse en cas de changement :			
Adresse de messagerie			
RÉGIME FISCAL DES GROUPES			
Date d'entrée dans le groupe de la société déclarante			
Pour les sociétés filiales, désignation, n° d'identification et adresse du lieu d'imposition de la société mère			
B ACTIVITÉ		Si vous avez changé d'activité, cochez la case	
Activités exercées			
F COMPTABILITÉ INFORMATISÉE			
La comptabilité de l'entreprise est-elle informatisée ?		Si oui, nom du logiciel utilisé :	
ECF		Désignation du prestataire	
Nom et adresse du comptable		Salarié/Indépendant :	Tél :
Nom et adresse du conseil		Salarié/Indépendant :	Tél :
Nom adresse et téléphone du CGA ou du viseur conventionné		n° d'agrément	
			
Visa : CGA		Viseur conventionné	

Imprimé 2065 du 14/04/2025

2065 - IMPÔT SUR LES SOCIÉTÉS			
C RÉCAPITULATION DES ÉLÉMENTS D'IMPOSITION			
1 Résultat fiscal			
Bénéfice imposable au taux normal			
Bénéfice imposable à 15 %			
Déficit			6 336
Résultat net de cession, de concession ou de sous-concession des brevets et droits de propriété industrielle assimilés imposable au taux de 10 %			
2 Plus-values			
Plus-values à long terme imposables au taux de 15%			
Plus-values à long terme au taux de 19%			
Autres Plus-values imposables au taux de 19%			
Plus-values à long terme imposables au taux de 0%			
Plus-values exonérées art. 238 quindecies			
3 Abattements et exonérations notamment en faveur des entreprises nouvelles ou implantées en zones d'entreprises ou zones franches			
Entreprise nouvelle, art. 44 sexies		Jeune entreprise innovante, art. 44 sexies-0 A	Zone franche urbaine - Territoire entrepreneur, art. 44 octies A
France Ruralités Revitalisation FRR art. 44 quindecies A		Zone franche d'activité nouvelle génération art.44 quaterdecies	Zone de restructuration de la défense, art. 44 terdecies
Zone de revitalisation rurale, art. 44 quindecies		Bassins d'emploi à redynamiser, art.44 duodecies	Bassins urbains à dynamiser (BUD), art. 44 sexdecies
Société d'investissements immobiliers cotée		Autres dispositifs	Zone de développement prioritaire, art. 44 septdecies
Bénéfice ou déficit exonéré		Plus-values exonérées relevant du taux de 15%	
4 Option pour le crédit d'impôt outre-mer			
Dans le secteur productif, art. 244 quater W du CGI			
D IMPUTATIONS			
1. Au titre des revenus mobiliers de source française ou étrangère, ayant donné lieu à la délivrance d'un certificat de crédit d'impôt. Impôt déjà versé au Trésor (Crédits d'impôts)			
2. Au titre des revenus auxquels est attaché, en vertu d'une convention fiscale conclue avec un Etat étranger, un territoire ou une collectivité territoriale d'Outre-Mer, un crédit d'impôt représentatif de l'impôt de cet Etat, territoire ou collectivité.			
E CONTRIBUTION ANNUELLE SUR LES REVENUS LOCATIFS (art. 234 nonies à 234 quindecies du CGI)			
Recettes nettes soumises à la contribution 2,50 %			

Imprimé 2065 du 14/04/2025

2065 - IMPÔT SUR LES SOCIÉTÉS				
Dépôt papier - Déclarations et annexes néantes				
Déclaration néante				
Si PME innovantes				
Si option pour le régime optionnel de taxation au tonnage, art. 209-0 B (entreprises de transport maritime)				
A ADRESSES DE L'ENTREPRISE				
adresse du siège social				
Préciser éventuellement : l'ancienne adresse en cas de changement :				
Adresse de messagerie				
RÉGIME FISCAL DES GROUPES				
Date d'entrée dans le groupe de la société déclarante				
Pour les sociétés filiales, désignation, n° d'identification et adresse du lieu d'imposition de la société mère				
B ACTIVITÉ		Si vous avez changé d'activité, cochez la case		
Activités exercées				
F COMPTABILITÉ INFORMATISÉE				
La comptabilité de l'entreprise est-elle informatisée ?		Si oui, nom du logiciel utilisé :		
ECF		Désignation du prestataire		
Nom et adresse du comptable		Salarié/Indépendant :		Tél :
Nom et adresse du conseil		Salarié/Indépendant :		Tél :
Nom adresse et téléphone du CGA ou du viseur conventionné		n° d'agrément		
Visa : CGA		Viseur conventionné		

Imprimé 2065 du 14/04/2025

2065 - IMPÔT SUR LES SOCIÉTÉS				
C RÉCAPITULATION DES ÉLÉMENTS D'IMPOSITION				
1 Résultat fiscal				
Bénéfice imposable au taux normal				
Bénéfice imposable à 15 %				
Déficit				6 336
Résultat net de cession, de concession ou de sous-concession des brevets et droits de propriété industrielle assimilés imposable au taux de 10 %				
2 Plus-values				
Plus-values à long terme imposables au taux de 15%				
Plus-values à long terme au taux de 19%				
Autres Plus-values imposables au taux de 19%				
Plus-values à long terme imposables au taux de 0%				
Plus-values exonérées art. 238 quindecies				
3 Abattements et exonérations notamment en faveur des entreprises nouvelles ou implantées en zones d'entreprises ou zones franches				
Entreprise nouvelle, art. 44 sexies		Jeune entreprise innovante, art. 44 sexies-0 A		Zone franche urbaine - Territoire entrepreneur, art. 44 octies A
France Ruralités Revitalisation FRR art. 44 quindecies A		Zone franche d'activité nouvelle génération art.44 quaterdecies		Zone de restructuration de la défense, art. 44 terdecies
Zone de revitalisation rurale, art. 44 quindecies		Bassins d'emploi à redynamiser, art.44 duodecies		Bassins urbains à dynamiser (BUD), art. 44 sexdecies
Société d'investissements immobiliers cotée		Autres dispositifs		Zone de développement prioritaire, art. 44 septdecies
Bénéfice ou déficit exonéré		Plus-values exonérées relevant du taux de 15%		
4 Option pour le crédit d'impôt outre-mer				
Dans le secteur productif, art. 244 quater W du CGI				
D IMPUTATIONS				
1. Au titre des revenus mobiliers de source française ou étrangère, ayant donné lieu à la délivrance d'un certificat de crédit d'impôt. Impôt déjà versé au Trésor (Crédits d'impôts)				
2. Au titre des revenus auxquels est attaché, en vertu d'une convention fiscale conclue avec un Etat étranger, un territoire ou une collectivité territoriale d'Outre-Mer, un crédit d'impôt représentatif de l'impôt de cet Etat, territoire ou collectivité.				
E CONTRIBUTION ANNUELLE SUR LES REVENUS LOCATIFS (art. 234 nonies à 234 quindecies du CGI)				
Recettes nettes soumises à la contribution 2,50 %				

Imprimé 2033A du 14/04/2025

2033 A - BILAN SIMPLIFIÉ										
								Formulaire néant		
ACTIF				Exercice clos en N						
				Brut 1		Amortissements - Provisions 2		Net 3		
Actif immobilisé										
Immobilisations incorporelles	Fonds commercial	010		012						
	Autres	014		016						
Immobilisations corporelles		028	44 539	030	30 853			13 686		
Immobilisations financières (1)		040		042						
Total I (5)		044	44 539	048	30 853			13 686		
Actif circulant										
Stocks	Matières premières, approvisionnements, en cours de production	050		052						
	Marchandises	060		062						
Avances et acomptes versés sur commandes		064		066						
Créances (2)	Clients et comptes rattachés	068	14 127	070				14 127		
	Autres (3)	072	6 059	074				6 059		
Valeurs mobilières de placement		080	3 000	082				3 000		
Disponibilités		084	9 011	086				9 011		
Charges constatées d'avance		092		094						
Total II		096	32 197	098				32 197		
Total général (I + II)		110	76 736	112	30 853			45 883		
PASSIF								Exercice N NET		
Capitaux propres										
Capital social ou individuel								120	3 600	
Écarts de réévaluation								124		
Réserve légale								126	360	
Réserves réglementées								130		
Autres réserves (dont réserve relative à l'achat d'œuvres originales d'artistes vivants 131)								132		
Report à nouveau								134	16 246	
Résultat de l'exercice								136	-6 337	
Subventions d'investissement								137		
Provisions réglementées								140		
Total I								142	13 869	
Provisions pour risques et charges								Total II	154	
Dettes (4)										
Emprunts et dettes assimilées								156	15 604	
Avances et acomptes reçus sur commandes en cours								164		
Fournisseurs et comptes rattachés								166	4 933	
Dettes fiscales et sociales (dont montant de la TVA) 169								1 962	172	5 191
Comptes courants d'associés								173	6 287	
Autres dettes								175		
Produits constatés d'avance								174		
Total III								176	32 015	
Total général (I + II + III)								180	45 884	

Renvois							
(1)	Dont immobilisations financières à moins d'un an	193		(4)	Dont dettes à plus d'un an	195	
(2)	Dont créances à plus d'un an	197		(5)	Coût de revient des immobilisations acquises ou créées au cours de l'exercice	182	
(3)	Dont comptes courants d'associés débiteurs	199			Prix de vente hors T.V.A. des immobilisations cédées au cours de l'exercice	184	

Imprimé 2033A du 14/04/2025

Imprimé 2033A du 14/04/2025

2033 A - BILAN SIMPLIFIÉ									
								Formulaire néant	
ACTIF				Exercice clos en N					
				Brut 1		Amortissements - Provisions 2		Net 3	
Actif immobilisé									
Immobilisations incorporelles	Fonds commercial	010		012					
	Autres	014		016					
Immobilisations corporelles		028	44 539	030	30 853			13 686	
Immobilisations financières (1)		040		042					
Total I (5)		044	44 539	048	30 853			13 686	
Actif circulant									
Stocks	Matières premières, approvisionnements, en cours de production	050		052					
	Marchandises	060		062					
Avances et acomptes versés sur commandes		064		066					
Créances (2)	Clients et comptes rattachés	068	14 127	070				14 127	
	Autres (3)	072	6 059	074				6 059	
Valeurs mobilières de placement		080	3 000	082				3 000	
Disponibilités		084	9 011	086				9 011	
Charges constatées d'avance		092		094					
Total II		096	32 197	098				32 197	
Total général (I + II)		110	76 736	112	30 853			45 883	
PASSIF								Exercice N NET	
Capitaux propres									
Capital social ou individuel								120	3 600
Écarts de réévaluation								124	
Réserve légale								126	360
Réserves réglementées								130	
Autres réserves (dont réserve relative à l'achat d'œuvres originales d'artistes vivants								131) 132	
Report à nouveau								134	16 246
Résultat de l'exercice								136	-6 337
Subventions d'investissement								137	
Provisions réglementées								140	
Total I								142	13 869
Provisions pour risques et charges								Total II 154	
Dettes (4)									
Emprunts et dettes assimilées								156	15 604
Avances et acomptes reçus sur commandes en cours								164	
Fournisseurs et comptes rattachés								168	4 933
Dettes fiscales et sociales (dont montant de la TVA)								169 1 962	5 191
Comptes courants d'associés								173	6 287
Autres dettes								175	
Produits constatés d'avance								174	
Total III								176	32 015
Total général (I + II + III)								180	45 884

Renvois							
(1)	Dont immobilisations financières à moins d'un an	193		(4)	Dont dettes à plus d'un an	195	
(2)	Dont créances à plus d'un an	197		(5)	Coût de revient des immobilisations acquises ou créées au cours de l'exercice	182	
(3)	Dont comptes courants d'associés débiteurs	199			Prix de vente hors T.V.A. des immobilisations cédées au cours de l'exercice	184	

Imprimé 2033B du 14/04/2025

2033B - COMPTE DE RÉSULTAT SIMPLIFIÉ DE L'EXERCICE									
								Formulaire néant	
A - RÉSULTAT COMPTABLE								Exercice N	
Produits d'exploitation									
Ventes de marchandises				209		210			
Production vendue	biens	dont export et livraisons intracommunautaires		215		214			
	services			217		218		60 320	
Production stockée (Variation du stock en produits intermédiaires, produits finis et en cours de production)						222			
Production immobilisée						224			
Subventions d'exploitation reçues						226			
Autres produits						230			
Total des produits d'exploitation hors T.V.A. (I)						232		60 320	
Charges d'exploitation									
Achats de marchandises (y compris droits de douane)						234		829	
Variation de stock (marchandises)						236			
Achats de matières premières et autres approvisionnements (y compris droits de douane)						238			
Variation de stock (matières premières et approvisionnement)						240			
Autres charges externes		dont crédit bail :	mobilier		immobilier		242		55 673
Impôts, taxes et versements assimilés		(dont taxe professionnelle		243		)	244		946
Rémunérations du personnel						250			
Charges sociales						252			
Dotations aux amortissements						254		8 805	
dont amortissement du fonds de commerce en application de l'article 39, 1-2°, al.3 du CGI						255			
Dotations aux provisions						256			
Autres charges	(	dont provisions fiscales pour implantations commerciales à l'étranger		259		)	262		
		dont cotisations versées aux organisations syndicales et professionnelles		260					
Total des charges d'exploitation (II)						264		66 253	
1 - RÉSULTAT D'EXPLOITATION (I - II)						270		-5 933	
Produits et charges divers									
Produits financiers						(III)	280		
Produits exceptionnels						(IV)	290		
Charges financières						(V)	294		403
Charges exceptionnelles	(	Dont amortissement des souscriptions dans des PME innovantes (art 217 octies)		347		)	(VI)	300	
		Dont amortissement exceptionnel de 25% des constructions nouvelles (art 39 quinquies D)		348					
Impôts sur les bénéfices						(VII)	306		
2 - BÉNÉFICE OU PERTE : Produits (I + III + IV) - Charges (II + V + VI + VII)						310		-6 336	

B - RÉSULTAT FISCAL						1		2	
Reporter le bénéfice comptable colonne 1, le déficit comptable colonne 2						312		314	6 336
Réintégrations									
Rémunérations et avantages personnels non déductibles						316			
Amortissements excédentaires (art. 39-4 C.G.I.) et autres amortissements non déductibles						318			
Provisions non déductibles						322			
Impôts et taxes non déductibles						324			
Divers, dont intérêts excédentaires des cptes-cts d'associés	247		Écarts de valeurs liquidatives sur OPC	248		330			
Fraction des loyers versés dans le cadre d'un crédit bail immobilier et de levée d'options			(Part de loyers dispensés de réintégration)	249		251			
Charges afférentes à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime						998			
Résultat fiscal afférent à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime						999			
Produits afférents à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime								997	
Déductions									
Entreprise nouvelle (art. 44 sexies)				986			342		
Zone franche urbaine (art. 44 octies A)				987					
Zone restruct. défense (art. 44 terdecies)				127					
Zone revitalisation rurale (art. 44 quindecies)				138					
Jeune entreprise innovante (art. 44 sexies O A)				989					
Bassins d'emploi à redynamiser (art. 44 duodecies)				991					
Exonération Zone France Ruralités Revitalisation (ZFRR)				181					
Bassins urbains à dynamiser – BUD (art. 44 sexdecies)				992					
Investissements et souscriptions outre-mer				344					
Zone franche d'activité (art. 44 quaterdecies)				345					
Zone de développement prioritaire (art. 44 septdecies)				993					
Divers, dont :	Créance due au report en arrière du déficit			346			350		
	Déduction exceptionnelle (art 39 decies)			655					
	Déduction exceptionnelle (art 39 decies A)			643					
	Déduction exceptionnelle (art 39 decies B)			645					
	Déduction exceptionnelle (art 39 decies C)			647					
	Déduction exceptionnelle (art 39 decies D)			648					
	Déduction exceptionnelle simulateur de conduite (art. 39 decies E)			641					
	Déductions exceptionnelles (art. 39 decies F)			990					
Déduction exceptionnelle (art. 39 decies G)				649					
RÉSULTAT FISCAL AVANT IMPUTATION DES DÉFICITS ANTÉRIEURS				Bénéfice col. 1 Déficit col. 2	352		354	6 336	
Déficits									
Déficit de l'exercice reporté en arrière : (Entreprises I.S. seulement)						356			
Déficits antérieurs reportables : (Entreprises I.S. seulement)					dont imputés sur le résultat :		360		
RÉSULTAT FISCAL APRÈS IMPUTATION DES DÉFICITS				Bénéfice col. 1 Déficit col. 2	370		372	6 336	

Divers à réintégrer	
Libellé	Montant
Divers à déduire	
Libellé	Montant

Imprimé 2033B du 14/04/2025

2033B - COMPTE DE RÉSULTAT SIMPLIFIÉ DE L'EXERCICE										
								Formulaire néant		
A - RÉSULTAT COMPTABLE								Exercice N		
Produits d'exploitation										
Ventes de marchandises				209		210				
Production vendue	biens	dont export et livraisons intracommunautaires		215		214				
	services			217		218	60 320			
Production stockée (Variation du stock en produits intermédiaires, produits finis et en cours de production)						222				
Production immobilisée						224				
Subventions d'exploitation reçues						226				
Autres produits						230				
Total des produits d'exploitation hors T.V.A. (I)						232	60 320			
Charges d'exploitation										
Achats de marchandises (y compris droits de douane)						234	829			
Variation de stock (marchandises)						236				
Achats de matières premières et autres approvisionnements (y compris droits de douane)						238				
Variation de stock (matières premières et approvisionnement)						240				
Autres charges externes		dont crédit bail :	mobilier		immobilier	242	55 673			
Impôts, taxes et versements assimilés			(dont taxe professionnelle		243	)	244	946		
Rémunérations du personnel						250				
Charges sociales						252				
Dotations aux amortissements						254	8 805			
dont amortissement du fonds de commerce en application de l'article 39, 1-2°, al.3 du CGI						255				
Dotations aux provisions						256				
Autres charges	(	dont provisions fiscales pour implantations commerciales à l'étranger		259		)	262			
		dont cotisations versées aux organisations syndicales et professionnelles		260						
Total des charges d'exploitation (II)						264	66 253			
1 - RÉSULTAT D'EXPLOITATION (I - II)						270	-5 933			
Produits et charges divers										
Produits financiers						(III)	280			
Produits exceptionnels						(IV)	290			
Charges financières						(V)	294	403		
Charges exceptionnelles	(	Dont amortissement des souscriptions dans des PME innovantes (art 217 octies)		347		)	(VI)	300		
		Dont amortissement exceptionnel de 25% des constructions nouvelles (art 39 quinquies D)		348						
Impôts sur les bénéfices						(VII)	306			
2 - BÉNÉFICE OU PERTE : Produits (I + III + IV) - Charges (II + V + VI + VII)						310	-6 336			

B - RÉSULTAT FISCAL						1		2	
Reporter le bénéfice comptable colonne 1, le déficit comptable colonne 2						312		314	6 336
Réintégrations									
Rémunérations et avantages personnels non déductibles						316			
Amortissements excédentaires (art. 39-4 C.G.I.) et autres amortissements non déductibles						318			
Provisions non déductibles						322			
Impôts et taxes non déductibles						324			
Divers, dont intérêts excédentaires des cptes-cts d'associés	247		Écarts de valeurs liquidatives sur OPC	248		330			
Fraction des loyers versés dans le cadre d'un crédit bail immobilier et de levée d'options			(Part de loyers dispensés de réintégration)	249		251			
Charges afférentes à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime						998			
Résultat fiscal afférent à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime						999			
Produits afférents à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime								997	
Déductions									
Entreprise nouvelle (art. 44 sexies)				986					
Zone franche urbaine (art. 44 octies A)				987					
Zone restruct. défense (art. 44 terdecies)				127					
Zone revitalisation rurale (art. 44 quindecies)				138					
Jeune entreprise innovante (art. 44 sexies O A)				989					
Bassins d'emploi à redynamiser (art. 44 duodecies)				991				342	
Exonération Zone France Ruralités Revitalisation (ZFRR)				181					
Bassins urbains à dynamiser – BUD (art. 44 sexdecies)				992					
Investissements et souscriptions outre-mer				344					
Zone franche d'activité (art. 44 quaterdecies)				345					
Zone de développement prioritaire (art. 44 septdecies)				993					
Divers, dont :	Créance due au report en arrière du déficit			346					
	Déduction exceptionnelle (art 39 decies)			655					
	Déduction exceptionnelle (art 39 decies A)			643					
	Déduction exceptionnelle (art 39 decies B)			645					
	Déduction exceptionnelle (art 39 decies C)			647					
	Déduction exceptionnelle (art 39 decies D)			648					
	Déduction exceptionnelle simulateur de conduite (art. 39 decies E)			641					
	Déductions exceptionnelles (art. 39 decies F)			990					
	Déduction exceptionnelle (art. 39 decies G)			649					
RÉSULTAT FISCAL AVANT IMPUTATION DES DÉFICITS ANTÉRIEURS					Bénéfice col. 1 Déficit col. 2	352		354	6 336
Déficits									
Déficit de l'exercice reporté en arrière : (Entreprises I.S. seulement)						356			
Déficits antérieurs reportables : (Entreprises I.S. seulement)					dont imputés sur le résultat :			360	
RÉSULTAT FISCAL APRÈS IMPUTATION DES DÉFICITS					Bénéfice col. 1 Déficit col. 2	370		372	6 336

Divers à réintégrer	
Libellé	Montant
Divers à déduire	
Libellé	Montant

Imprimé 2033C du 14/04/2025

2033C - IMMOBILISATIONS - AMORTISSEMENTS - PLUS-VALUES, MOINS-VALUES

Formulaire néant

I IMMOBILISATIONS		Valeur brute des immobilisations au début de l'exercice		Augmentations		Diminutions		Valeur brute des immobilisations à la fin de l'exercice		Réévaluation légale
ACTIF IMMOBILISÉ										Valeur d'origine des immobilisations en fin d'exercice
IMMOBILISATIONS INCORPORELLES										
Fonds commercial	400		402		404		406			
Autres	410		412		414		416			
IMMOBILISATIONS CORPORELLES										
Terrains	420		422		424		426			
Constructions	430		432		434		436			
Installations techniques matériel et outillage industriels	440		442		444		446			
Installations générales, agencements et aménagements divers	450		452		454		456			
Matériel de transport	460	43 886	462		464		466	43 886		
Autres immobilisations corporelles	470	653	472		474		476	653		
Immobilisations financières	480		482		484		486			
TOTAL	490	44 539	492		494		496	44 539		
II AMORTISSEMENTS		Montant des amortissements au début de l'exercice		Augmentations : dotations de l'exercice		Diminutions : amortissements afférents aux éléments sortis de l'actif et reprises		Montant des amortissements à la fin de l'exercice		
IMMOBILISATIONS AMORTISSABLES										
Fonds commercial	495		497		498		499			
AUTRES IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	500		502		504		506			
IMMOBILISATIONS CORPORELLES										
Terrains	510		512		514		516			
Constructions	520		522		524		526			
Installations techniques matériel et outillage industriels	530		532		534		536			
Installations générales, agencements, aménagements divers	540		542		544		546			
Matériel de transport	550		552		554		556			
Autres immobilisations corporelles	560	22 047	562	8 805	564		566	30 852		
TOTAL	570	22 047	572	8 805	574		576	30 852		

III PLUS-VALUES, MOINS-VALUES				
Nature des immobilisations	Valeur d'actif	Amortissements	Valeur résiduelle	Prix de cession
TOTAL	578	580	582	584
Nature des immobilisations (Attention : cette information ne figure sur les lignes ci-dessous que pour la présentation du formulaire. Cette donnée n'est transmise qu'une fois pour chaque ligne pour chaque ligne du tableau, ci-dessus)	Plus ou moins-value			
	à court terme	à long terme		
		19%	15% ou 12,8%	0%
	586	581	587	589
Plus-values taxables à 19%			579	
	590	583	594	595
Régularisations				
	596	585	597	599
Total				

Imprimé 2033C du 14/04/2025

2033C - IMMOBILISATIONS - AMORTISSEMENTS - PLUS-VALUES, MOINS-VALUES									
									Formulaire néant
I		IMMOBILISATIONS						Réévaluation légale	
ACTIF IMMOBILISÉ		Valeur brute des immobilisations au début de l'exercice		Augmentations		Diminutions		Valeur brute des immobilisations à la fin de l'exercice	
								Valeur d'origine des immobilisations en fin d'exercice	
IMMOBILISATIONS INCORPORELLES									
Fonds commercial	400		402		404		406		
Autres	410		412		414		416		
IMMOBILISATIONS CORPORELLES									
Terrains	420		422		424		426		
Constructions	430		432		434		436		
Installations techniques matériel et outillage industriels	440		442		444		446		
Installations générales, agencements et aménagements divers	450		452		454		456		
Matériel de transport	460	43 886	462		464		466	43 886	
Autres immobilisations corporelles	470	653	472		474		476	653	
Immobilisations financières	480		482		484		486		
TOTAL	490	44 539	492		494		496	44 539	
II		AMORTISSEMENTS		Montant des amortissements au début de l'exercice		Augmentations : dotations de l'exercice		Diminutions : amortissements afférents aux éléments sortis de l'actif et reprises	
		IMMOBILISATIONS AMORTISSABLES						Montant des amortissements à la fin de l'exercice	
Fonds commercial	495		497		498		499		
AUTRES IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	500		502		504		506		
IMMOBILISATIONS CORPORELLES									
Terrains	510		512		514		516		
Constructions	520		522		524		526		
Installations techniques matériel et outillage industriels	530		532		534		536		
Installations générales, agencements, aménagements divers	540		542		544		546		
Matériel de transport	550		552		554		556		
Autres immobilisations corporelles	560	22 047	562	8 805	564		566	30 852	
TOTAL	570	22 047	572	8 805	574		576	30 852	

III PLUS-VALUES, MOINS-VALUES				
Nature des immobilisations	Valeur d'actif	Amortissements	Valeur résiduelle	Prix de cession
TOTAL	578	580	582	584
Nature des immobilisations (Attention : cette information ne figure sur les lignes ci-dessous que pour la présentation du formulaire. Cette donnée n'est transmise qu'une fois pour chaque ligne pour chaque ligne du tableau, ci-dessus)	Plus ou moins-value			
	à court terme	à long terme		
		19%	15% ou 12,8%	0%
	585	581	587	589
Plus-values taxables à 19%			579	
	590	583	594	595
Régularisations				
Total	596	585	597	599

Imprimé 2033D du 14/04/2025

2033D										RELEVÉ DES PROVISIONS - AMORTISSEMENTS DÉROGATOIRES - DÉFICITS REPORTABLES			
										Formulaire néant			
I RELEVÉ DES PROVISIONS - AMORTISSEMENTS DÉROGATOIRES													
A NATURE DES PROVISIONS		Montant au début de l'exercice		Augmentations : dotations de l'exercice		Diminutions : reprises de l'exercice		Montant à la fin de l'exercice					
Provisions réglementées	Amortissements dérogatoires	600		602		604		606					
	Dont majorations exceptionnelles de 30%	601		603		605		607					
	Autres provisions réglementées	610		612		614		616					
Provisions pour risques et charges		620		622		624		626					
Provisions pour dépréciation	Sur immobilisations	630		632		634		636					
	Sur stocks et en cours	640		642		644		646					
	Sur clients et comptes rattachés	650		652		654		656					
	Autres provisions pour dépréciation	660		662		664		666					
TOTAL		680		682		684		686					
B MOUVEMENTS AFFECTANT LA PROVISION POUR AMORTISSEMENTS DÉROGATOIRES						Dotations		Reprises					
Fonds commercial						681		683					
Autres immobilisations incorporelles						700		705					
Terrains						710		715					
Constructions						720		725					
Installations techniques, matériel et outillage						730		735					
Installations générales, agencements et aménagements divers						740		745					
Matériel de transport						750		755					
Autres immobilisations corporelles						760		765					
TOTAL						770		775					
C VENTILATION DES DOTATIONS AUX PROVISIONS ET CHARGES À PAYER NON DÉDUCTIBLES POUR L'ASSIETTE DE L'IMPÔT (Si le cadre C est insuffisant, joindre un état du même modèle)													
Indemnités pour congés à payer, charges sociales et fiscales correspondantes													
TOTAL (à reporter ligne 322 du tableau n° 2033-B)										780			
II DÉFICITS REPORTABLES													
Déficits restant à reporter au titre de l'exercice précédent										982	9 804		
Déficits transférés de plein droit (article 209-II-2 du CGI)										982 bis			
Nombre d'opérations sur l'exercice										982 ter			
Déficits imputés										983			
Déficits reportables										984	9 804		
Déficits de l'exercice										860	6 337		
TOTAL des déficits restant à reporter										870	16 141		
III DIVERS													
Primes et cotisations complémentaires facultatives										381			

dont montant déductible des cotisations facultatives versées en application du I de l'article 154 bis du CGI dont cotisations facultatives Madelin	325			
dont cotisations facultatives aux nouveaux plans d'épargne retraite	327			
Cotisations personnelles obligatoires de l'exploitant			380	
dont montant déductible des cotisations sociales obligatoires hors CSG-CRDS	326			
N° du centre de gestion agréé			388	
Montant de la TVA collectée			374	
Montant de la TVA déductible sur biens et services (sauf immobilisations)			376	
Montant des prélèvements personnels de l'exploitant			399	
Aides perçues ayant donné droit à la réduction d'impôt prévue au 4 de l'article 238 bis du CGI pour l'entreprise donatrice			398	
Montant de l'investissement reçu qui a donné lieu à amortissement exceptionnel chez l'entreprise investisseur dans le cadre de l'article 217 octies du CGI			397	

Imprimé 2033D du 14/04/2025

2033D		RELEVÉ DES PROVISIONS - AMORTISSEMENTS DÉROGATOIRES - DÉFICITS REPORTABLES							
							Formulaire néant		
I RELEVÉ DES PROVISIONS - AMORTISSEMENTS DÉROGATOIRES									
A NATURE DES PROVISIONS		Montant au début de l'exercice		Augmentations : dotations de l'exercice		Diminutions : reprises de l'exercice		Montant à la fin de l'exercice	
Provisions réglementées	Amortissements dérogatoires	600		602		604		606	
	Dont majorations exceptionnelles de 30%	601		603		605		607	
	Autres provisions réglementées	610		612		614		616	
Provisions pour risques et charges		620		622		624		626	
Provisions pour dépréciation	Sur immobilisations	630		632		634		636	
	Sur stocks et en cours	640		642		644		646	
	Sur clients et comptes rattachés	650		652		654		656	
	Autres provisions pour dépréciation	660		662		664		666	
TOTAL		680		682		684		686	
B MOUVEMENTS AFFECTANT LA PROVISION POUR AMORTISSEMENTS DÉROGATOIRES						Dotations		Reprises	
Fonds commercial						681		683	
Autres immobilisations incorporelles						700		705	
Terrains						710		715	
Constructions						720		725	
Installations techniques, matériel et outillage						730		735	
Installations générales, agencements et aménagements divers						740		745	
Matériel de transport						750		755	
Autres immobilisations corporelles						760		765	
TOTAL						770		775	
C VENTILATION DES DOTATIONS AUX PROVISIONS ET CHARGES À PAYER NON DÉDUCTIBLES POUR L'ASSIETTE DE L'IMPÔT (Si le cadre C est insuffisant, joindre un état du même modèle)									
Indemnités pour congés à payer, charges sociales et fiscales correspondantes									
TOTAL (à reporter ligne 322 du tableau n° 2033-B)								780	
II DÉFICITS REPORTABLES									
Déficits restant à reporter au titre de l'exercice précédent								982	9 804
Déficits transférés de plein droit (article 209-II-2 du CGI)								982 bis	
Nombre d'opérations sur l'exercice								982 ter	
Déficits imputés								983	
Déficits reportables								984	9 804
Déficits de l'exercice								860	6 337
TOTAL des déficits restant à reporter								870	16 141
III DIVERS									
Primes et cotisations complémentaires facultatives								381	

dont montant déductible des cotisations facultatives versées en application du I de l'article 154 bis du CGI dont cotisations facultatives Madelin	325			
dont cotisations facultatives aux nouveaux plans d'épargne retraite	327			
Cotisations personnelles obligatoires de l'exploitant			380	
dont montant déductible des cotisations sociales obligatoires hors CSG-CRDS	326			
N° du centre de gestion agréé			388	
Montant de la TVA collectée			374	
Montant de la TVA déductible sur biens et services (sauf immobilisations)			378	
Montant des prélèvements personnels de l'exploitant			399	
Aides perçues ayant donné droit à la réduction d'impôt prévue au 4 de l'article 238 bis du CGI pour l'entreprise donatrice			398	
Montant de l'investissement reçu qui a donné lieu à amortissement exceptionnel chez l'entreprise investisseur dans le cadre de l'article 217 octies du CGI			397	

Imprimé 2033E du 14/04/2025

2033E - DÉTERMINATION DES EFFECTIFS ET DE LA VALEUR AJOUTÉE				
			Formulaire néant	X
CALCUL DE LA VALEUR AJOUTÉE				
I Chiffre d'affaires de référence CVAE				
Ventes de produits fabriqués, prestations de services et marchandises	108			
Redevances pour concessions, brevets, licences et assimilés	118			
Plus-values de cession d'éléments d'immobilisations corporelles et incorporelles si rattachées à une activité normale et courante	119			
Refacturations de frais inscrits au compte de transfert de charges	105			
Total 1	106			
II Autres produits à retenir pour le calcul de la valeur ajoutée				
Autres produits de gestion courante (hors quote-parts de résultat sur opérations faites en commun)	115			
Production immobilisée à hauteur des seules charges déductibles ayant concouru à sa formation	143			
Subventions d'exploitation reçues	113			
Variation positive des stocks	111			
Transferts de charges déductibles de la valeur ajoutée	118			
Rentrées sur créances amorties lorsqu'elles se rapportent au résultat d'exploitation	153			
Total 2	144			
III Charges à retenir pour le calcul de la valeur ajoutée				
Achats	121			
Variation négative des stocks	145			
Services extérieurs, à l'exception des loyers et redevances	125			
Loyers et redevances, à l'exception de ceux afférents à des immobilisations corporelles mises à disposition dans le cadre d'une convention de location-gérance ou de crédit-bail ou encore d'une convention de location de plus de 6 mois	146			
Taxes déductibles de la valeur ajoutée	133			
Autres charges de gestion courante (hors quote-parts de résultat sur opérations faites en commun)	148			
Charges déductibles de la valeur ajoutée afférente à la production immobilisée déclarée	128			
Fraction déductible de la valeur ajoutée des dotations aux amortissements afférentes à des immobilisations corporelles mises à disposition dans le cadre d'une convention de location-gérance ou de crédit-bail ou encore d'une convention de location de plus de 6 mois	135			
Moins-values de cession d'éléments d'immobilisation corporelles et incorporelles si attachées à une activité normale et courante	150			
Total 3	152			
IV Valeur ajoutée produite				
Calcul de la valeur ajoutée	Total 1 + Total 2 - Total 3		137	
V Cotisation sur la Valeur ajoutée des Entreprises				
Valeur ajoutée assujettie à la CVAE (à reporter sur le formulaire n° 1330-CVAE pour les multi-établissements et sur les formulaires n°s 1329-AC et 1329-DEF. Si la VA calculée est négative, il convient de reporter un montant égal à 0 au cadre C des formulaires n°s 1329-AC et 1329-DEF)	117			
Cadre réservé au mono-établissement au sens de la CVAE				
Les entreprises effectuant uniquement des opérations à caractère agricole n'entrant pas dans le champ de la CVAE ne doivent pas compléter ce cadre.				
Si vous êtes assujettis à la CVAE et un mono-établissement au sens de la CVAE, veuillez compléter le cadre ci-dessous et la case 117, vous serez alors dispensé du dépôt du formulaire n° 1330 CVAE				
Mono-établissement au sens de la CVAE	020			
Chiffre d'affaires de référence CVAE (report de la ligne 106, le cas échéant ajusté à 12 mois)	022			
Effectifs au sens de la CVAE	023			
Chiffre d'affaires du groupe économique (art. 223 A du CGI)	026			
Période de référence	du		au	
Date de cessation	186			

VI DÉCLARATION DES EFFECTIFS		
Effectifs moyens du personnel	376	
dont apprentis	657	
dont handicapés	651	
Effectifs affectés à l'activité artisanale	861	

Imprimé 2033E du 14/04/2025

2033E - DÉTERMINATION DES EFFECTIFS ET DE LA VALEUR AJOUTÉE				
			Formulaire néant	X
CALCUL DE LA VALEUR AJOUTÉE				
I Chiffre d'affaires de référence CVAE				
Ventes de produits fabriqués, prestations de services et marchandises	108			
Redevances pour concessions, brevets, licences et assimilés	118			
Plus-values de cession d'éléments d'immobilisations corporelles et incorporelles si rattachées à une activité normale et courante	119			
Refacturations de frais inscrits au compte de transfert de charges	105			
Total 1	106			
II Autres produits à retenir pour le calcul de la valeur ajoutée				
Autres produits de gestion courante (hors quote-parts de résultat sur opérations faites en commun)	115			
Production immobilisée à hauteur des seules charges déductibles ayant concouru à sa formation	143			
Subventions d'exploitation reçues	113			
Variation positive des stocks	111			
Transferts de charges déductibles de la valeur ajoutée	116			
Rentrées sur créances amorties lorsqu'elles se rapportent au résultat d'exploitation	153			
Total 2	144			
III Charges à retenir pour le calcul de la valeur ajoutée				
Achats	121			
Variation négative des stocks	145			
Services extérieurs, à l'exception des loyers et redevances	125			
Loyers et redevances, à l'exception de ceux afférents à des immobilisations corporelles mises à disposition dans le cadre d'une convention de location-gérance ou de crédit-bail ou encore d'une convention de location de plus de 6 mois	146			
Taxes déductibles de la valeur ajoutée	133			
Autres charges de gestion courante (hors quote-parts de résultat sur opérations faites en commun)	148			
Charges déductibles de la valeur ajoutée afférente à la production immobilisée déclarée	128			
Fraction déductible de la valeur ajoutée des dotations aux amortissements afférentes à des immobilisations corporelles mises à disposition dans le cadre d'une convention de location-gérance ou de crédit-bail ou encore d'une convention de location de plus de 6 mois	135			
Moins-values de cession d'éléments d'immobilisation corporelles et incorporelles si attachées à une activité normale et courante	150			
Total 3	152			
IV Valeur ajoutée produite				
Calcul de la valeur ajoutée	Total 1 + Total 2 - Total 3		137	
V Cotisation sur la Valeur ajoutée des Entreprises				
Valeur ajoutée assujettie à la CVAE (à reporter sur le formulaire n° 1330-CVAE pour les multi-établissements et sur les formulaires n°s 1329-AC et 1329-DEF. Si la VA calculée est négative, il convient de reporter un montant égal à 0 au cadre C des formulaires n°s 1329-AC et 1329-DEF)	117			
Cadre réservé au mono-établissement au sens de la CVAE				
Les entreprises effectuant uniquement des opérations à caractère agricole n'entrant pas dans le champ de la CVAE ne doivent pas compléter ce cadre.				
Si vous êtes assujettis à la CVAE et un mono-établissement au sens de la CVAE, veuillez compléter le cadre ci-dessous et la case 117, vous serez alors dispensé du dépôt du formulaire n° 1330 CVAE				
Mono-établissement au sens de la CVAE	020			
Chiffre d'affaires de référence CVAE (report de la ligne 106, le cas échéant ajusté à 12 mois)	022			
Effectifs au sens de la CVAE	023			
Chiffre d'affaires du groupe économique (art. 223 A du CGI)	026			
Période de référence	du		au	
Date de cessation	186			

VI DÉCLARATION DES EFFECTIFS		
Effectifs moyens du personnel	376	
	dont apprentis	657
	dont handicapés	651
Effectifs affectés à l'activité artisanale	861	

Imprimé 2033F du 14/04/2025

COMPOSITION DU CAPITAL SOCIAL									
(liste des personnes ou groupements de personnes de droit ou de fait détenant directement au moins 10 % du capital de la société)								2033F	
Formulaire néant									X
Nombre total d'associés ou actionnaires personnes morales de l'entreprise		901		Nombre total de parts ou d'actions correspondantes		902			
Nombre total d'associés ou actionnaires personnes physiques de l'entreprise		903		Nombre total de parts ou d'actions correspondantes		904			
Total des lignes 901 + 903		905		Total des lignes 902 + 904		906			
I - CAPITAL DÉTENU PAR LES PERSONNES MORALES :									
Forme juridique				Dénomination					
Numéro SIREN				Nombre de parts				% de détention	
Adresse (N°, type et libellé voie)									
Code Postal				Commune				Pays	
II - CAPITAL DÉTENU PAR LES PERSONNES PHYSIQUES :									
Titre :	Nom de famille				Prénom(s)				
Nom d'usage				Nb de parts ou actions				% de détention	
Naissance									
Date				N° Département				Commune	
								Pays	
Adresse (N°, type et libellé voie)									
Code Postal				Commune				Pays	

Imprimé 2033F du 14/04/2025

COMPOSITION DU CAPITAL SOCIAL									
(liste des personnes ou groupements de personnes de droit ou de fait détenant directement au moins 10 % du capital de la société)									
2033F									
Formulaire néant									X
Nombre total d'associés ou actionnaires personnes morales de l'entreprise	901		Nombre total de parts ou d'actions correspondantes		902				
Nombre total d'associés ou actionnaires personnes physiques de l'entreprise	903		Nombre total de parts ou d'actions correspondantes		904				
Total des lignes 901 + 903		905	Total des lignes 902 + 904		906				
I - CAPITAL DÉTENU PAR LES PERSONNES MORALES :									
Forme juridique		Dénomination							
Numéro SIREN		Nombre de parts		% de détention					
Adresse (N°, type et libellé voie)									
Code Postal		Commune		Pays					
II - CAPITAL DÉTENU PAR LES PERSONNES PHYSIQUES :									
Titre :	Nom de famille	Prénom(s)							
Nom d'usage		Nb de parts ou actions		% de détention					
Naissance									
Date		N° Département		Commune		Pays			
Adresse (N°, type et libellé voie)									
Code Postal		Commune		Pays					

SARL AIS TRANSPORT
6 RUE DES HERBAGES DE SEZE
94450 LIMEIL BREVANNES
Au capital de 3 600,00 €

RAPPORT DE GESTION
A L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE
SUR LA MARCHE DE LA SOCIETE
AU COURS DE L'EXERCICE CLOS
LE 31 DECEMBRE 2024

Mesdames, Messieurs,

Nous vous avons convoqués en Assemblée Générale Ordinaire, conformément aux prescriptions légales, réglementaires et statutaires, pour vous rendre compte des résultats de notre gestion pendant l'exercice écoulé et soumettre à votre approbation les comptes et le bilan dudit exercice.

Tous les documents sociaux, comptes, rapports ou autres documents s'y rapportant vous ont été communiqués ou mis à votre disposition dans les conditions et délais prévus par les dispositions légales, réglementaires et statutaires.

Aucune dépense de caractère somptuaire prévue par l'Article 233 quater du Code Général des Impôts, n'a été engagée au cours de l'exercice écoulé.

Le bilan de notre société au **31 DECEMBRE 2024** se présente de la façon suivante : (En annexe).

L'exercice clos le **31 Décembre 2024** s'est soldé par un **résultat déficitaire** que nous vous proposons d'affecter suivant les termes des résolutions soumises à votre approbations.

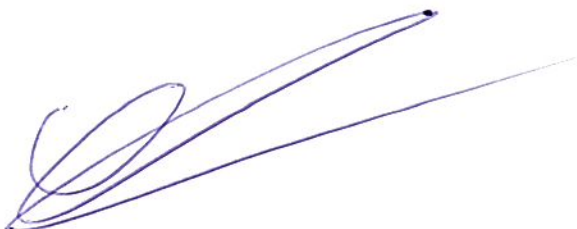
Notre société a souffert au cours de l'exercice des difficultés engendrées par la crise qui frappe l'ensemble du monde économique.

Néanmoins, nos résultats ont été conformes à nos prévisions.

Aucun événement de nature importante, susceptible de modifier de manière significative les données économiques de notre société n'est intervenu depuis la clôture de notre exercice à nos jours.

Quant à notre perspective d'avenir, nous pensons maintenir notre activité dans son ensemble à un niveau identique à celui de l'exercice précédent.

Les difficultés économiques nous ayant rendu très prudent en matière de prévisions.



FILIALES, PARCITIPATIONS ET SOCIETES CONTROLEES

Conformément aux dispositions de la Loi n° 85-705 du 12 Juillet 1985 et n° 87-416 du 17 Juillet 1987,

Nous vous informons que notre société n'a procédé au cours de l'exercice à :

- aucune prise de participation dans une société ayant son siège social sur le territoire de la République Française.

CHANGEMENT DE PRESENTATION ET DE METHODE D'Évaluation DES COMPTES : **(Article 1341 modifié par la Loi comptable du 30 Avril 1983)**

Aucune modification n'est intervenue dans la présentation des comptes annuels ni dans la méthode d'évaluation.

Nous vous invitons à prendre avec nous connaissance du Bilan et de compte de Résultat de l'exercice 2012, en outre nous vous invitons à approuver les termes des résolutions soumises à votre examen à savoir :

- Approbation des comptes de l'exercice,
- De donner quitus,
- D'affecter le résultat comptable,
- De prendre acte des conventions visées par la Loi du 24 Juillet 1966,
- De confirmer l'absence de distribution de dividendes au cour des trois derniers exercices.

Notre rapport étant terminé, nous vous proposons de ratifier les résolutions qui vous seront soumises.

Nous nous tenons à votre entière disposition pour répondre à toutes les questions que vous jugerez utiles.

INFORMATIONS SUR LES FILIALES ET PARTICIPATIONS

Prises de participations intervenues au cours de l'exercice :
NEANT

Liste des sociétés dans lesquelles des participations existent :
NEANT

COMPTE RENDU DE L' ACTIVITE DES FILIALES ET PARTICIPATIONS

Notre société détenant une participation significative dans celles sus énumérées, et conformément aux dispositions de l' Article L 356 alinéa 2 modifié par la Loi du 1er Mars 1984, nous avons l'honneur de vous rendre compte de l'activité et des résultats de l'ensemble de ces sociétés.

Branche d'activité : **Transport.**

L'ensemble de nos filiales ou sociétés dans lesquelles nous détenons des participations exercent leur activité dans le secteur de :

Activité Résultats : **DEFICITAIRE**

Nous vous communiquons ci-après une copie des comptes des sociétés sus mentionnées, afin de vous permettre d'examiner et d'appréhender avec précision les résultats.

Nous nous tenons à votre entière disposition pour toutes informations complémentaires que vous jugerez utiles.

SARL AIS TRANSPORT
6 RUE DES HERBAGES DE SEZE
94450 LIMEIL BREVANNES
Au capital de 3 600,00 €

ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

DU 30 Juin 2025

L'an deux mille vingt cinq
le 30 Juin 2025 à 9 Heures.

L'associé s'est réuni en Assemblée Générale Ordinaire au siège social, sur convocation de la gérance.

Étaient présents :

- * Monsieur MUHAMMAD RIZWAN, propriétaire de 50 parts
- * Monsieur KHAN MOHAMMAD, propriétaire de 50 parts

L'Assemblée est présidée par Monsieur MUHAMMAD RIZWAN, Gérant.

Le Président constate que le quorum requis étant atteint, l'Assemblée peut valablement délibérer.

Le Président dépose sur le bureau de l'Assemblée, et met à disposition des membres :

- 1°) La copie des lettres de convocation.
- 2°) Le rapport de la Gérance.
- 3°) Le texte des résolutions proposées.
- 4°) Les comptes de l'exercice : Bilan, Compte de résultat, Annexes.

Puis Monsieur le Président déclare que le texte des résolutions proposées ainsi que le rapport et les documents comptables ci-dessus visés à l'exception de l'inventaire ont été adressés aux associés en même temps que l'avis de convocation et l'inventaire a été tenu à leur disposition au siège social depuis cette date.

L'Assemblée lui donne acte de cette déclaration.

Monsieur le Président rappelle ensuite que l'Assemblée est appelée à délibérer sur l'ordre du jour suivant :

ORDRE DU JOUR

- Approbation des comptes et du résultat de l'exercice
- Affectation des résultats
- Quitus

- Approbation des conventions conclues au cours de l'exercice

Puis il donne lecture de son rapport de Gérance sur les opérations de l'exercice.

Après discussion, et, lorsque personne ne demande plus la parole, les résolutions suivantes sont mises aux voix :

PREMIERE RESOLUTION

L'assemblée des associés approuve les comptes tels qu'ils sont présentés.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

SECONDE RESOLUTION

Les associés donnent quitus entier et définitif à la Gérance pour sa gestion au titre de l'exercice écoulé.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

TROISIEME RESOLUTION

Les associés décident d'affecter le résultat de l'exercice comme suit :

Le résultat étant entièrement bénéficiaire, il est décidé de reporter en totalité le résultat.

Résultat : **Déficitaire de – 6 337.00 €**

REPORT A NOUVEAU : 16 246.00 €

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

QUATRIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale des associés approuve les conventions conclues au cours de l'exercice.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité, les associés concernés ne prenant pas part au vote.

Aucune distribution de dividendes n'est envisagée, et il est rappelé qu'au cours des trois derniers exercices, il n'a été effectué aucune distribution de dividendes.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 20 Heures.

De ce qui précède, il a été dressé le présent procès verbal qui a été signé par tous les associés.

ANNEXES

Au bilan avant répartition de l'exercice clos le **31 Décembre 2024**.

Total du bilan	45 884.00 €
Total du compte de résultat en liste	60 320.00 €
Résultat déficitaire	- 6 337.00 €

L'exercice social a une durée de 12 mois, recouvrant la période du :

1^{er} Janvier 2024 au 31 Décembre 2024

Les notes (ou tableaux) ci-après font partie intégrante des comptes annuels.

Éléments de l'annexe à fournir par les petites ou moyennes sociétés.

ANNEXE AU BILAN ET AU COMPTE DE RESULTAT	INFORMATIONS	
	PRODUITES	N/PRODUITES
1°) REGLES ET METHODES COMPTABLE		
- Méthode d'évaluation	xx	
- Changement de méthodes		xx
- Dérogations		xx
- Informations complémentaires	xx	
2°) COMPLEMENT D'INFORMATION RELATIF AU BILAN ET AU COMPTE DE RESULTAT		
- Etat de l'actif immobilisé	xx	
- Etat des amortissements	xx	
- Etat des provisions	xx	
- Etat des échéances et des dettes	xx	
- Informations complémentaires	xx	
3°) ENGAGEMENT FINANCIERS ET AUTRE INFORMATION		
- Crédit bail		xx
- Engagement financiers		xx
- Dettes garanties par des sûretés réelles		xx
- Liste des filiales et participations		xx
4°) AUTRES ELEMENTS SIGNIFICATIFS	X	

REGLES ET METHODES COMPTABLES

(Code de commerce Articles 9 et 11 - Décret n° 83-1020 du 29 Novembre 1983 - Articles 7, 21, 24 début 24-1°, 24-2°, 24-3°)

Les conventions générales comptables ont été appliquées, dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base :

- continuité de l'exploitation,
- permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre,
- indépendance des exercices.

Et conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Les principales méthodes utilisées sont les suivantes :

IMMOBILISATIONS CORPORELLES

Les immobilisations corporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition (prix d'achat et frais accessoires, hors frais d'acquisition des immobilisations) ou à leur coût de production à l'exception des immobilisations acquises avant le 31 Décembre 1976 qui ont fait l'objet d'une réévaluation.

Les intérêts des emprunts spécifiques à la production des immobilisations ne sont pas inclus dans le coût de production de ces immobilisations.

Les amortissements pour dépréciation sont calculés suivant le mode linéaire ou dégressif en fonction de la durée de vie prévue :

- Constructions	20 ans
- Agencements et installations	07 ans
- Installations techniques	03 à 05 ans
- Matériel et outillage	03 à 05 ans
- Matériel de transport	05 ans
- Matériel et mobilier de bureau	05 à 10 ans

PARTICIPATIONS, AUTRES TITRES IMMOBILISES, VALEURS MOBILIERES DE PLACEMENT

La valeur brute est constituée par le coût d'achat hors frais accessoires. Lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur brute, une provision pour dépréciation est constituée du montant de la différence.

STOCKS

Les stocks sont évalués comme suit :

- Marchandises : au prix d'achat

La valeur brute des marchandises et des approvisionnements comprend le prix d'achat et les frais accessoires.

Une provision pour dépréciation des stocks égale à la différence entre la valeur brute déterminée suivant les modalités indiquées ci-dessus et le cours du jour ou la valeur de réalisation déduction faite des frais proportionnels de vente, est effectuée lorsque cette valeur brute est supérieure à l'autre terme énoncé.

CREANCES

Les créances sont valorisées à leur valeur nominale.

Une provision pour dépréciation est pratiquée lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur comptable.

ANNEXE : ETAT DE L'ACTIF IMMOBILISE

Le lecteur est prié de se reporter au Tableau 2033C de la liasse fiscale.

ANNEXE : ETAT DES AMORTISSEMENTS

Le lecteur est prié de se reporter au Tableau 2033C de la liasse fiscale.

ANNEXE : ETAT DES PROVISIONS

Le lecteur est prié de se reporter au Tableau 2033D de la liasse fiscale.

ANNEXE : ETAT DES ECHEANCES ET DES DETTES

Le lecteur est prié de se reporter au Tableau 2033D de la liasse fiscale.